

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 30 MAI 2022**

Le trente mai deux mil vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-trois mai deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Patricia CHAMBRIER, Céline LEPROUX.

**Messieurs** Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON, Florian BARBÉ, Jean-Claude POTTIER.

Excusés : Thomas DREUX, Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Pascale CHAUSSON (pouvoir à Sonia CLÉMENT-GRINIER), Karine RICHARD (pouvoir à Emmanuel GUITTON).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Sonia CLEMENT-GRINIER est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 29 avril 2022 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'école, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> OBJET : PROPOSITION DE L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR ATC FRANCE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors de la réunion de conseil municipal le 25 mai 2018, il a été décidé d'installer un pylône de la Sté Orange Telecom sur une parcelle appartenant à la commune situé à l'est du lieu-dit La Vieille Cour bordant le chemin rural n° 18 dans le but d'améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile. Un bail concernant la location de cet emplacement a été signé le 12 juillet 2018 d'une durée de 12 ans et d'un loyer de 2 000 euros par an. ATC France est devenu propriétaire et gestionnaire de nombreuses infrastructures télécom sur le territoire français, celle-ci a acheté les droits du contrat qui nous liait précédemment à Orange Telecom. Elle propose à la commune de St-Michel-de-Chavaignes d'acquérir cette parcelle section C non cadastrée de 61 m<sup>2</sup> pour un montant de 20 000 euros net ce qui garantira un revenu immédiat, une gestion et un entretien du site intégralement pris en charge par ATC France et l'assurance d'un réseau mobile sur le long terme.

Après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention, l'assemblée délibérante accepte la proposition d'achat présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

**2<sup>ème</sup> OBJET : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de St-Michel-de-Chavaignes a acheté à la famille Joly la parcelle A 400 de 1435 m<sup>2</sup> à hauteur de 22 400 euros (frais de notaire inclus) en décembre 2021.

Il est proposé aux conseillers de vendre cette parcelle dans le but d'accueillir des constructions neuves.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte de vendre l'ensemble de cette parcelle.

### **3<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ET EMPLACEMENT DEFINITIF CITY STADE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité, la commune pourrait bénéficier de subvention de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (DRAJES) pour la création d'un plateau multi sport type « city stade ». Avant de s'engager dans cette démarche, il convenait de réunir la commission Sport et loisirs afin de définir l'emplacement qui pourrait accueillir ce projet. Celle-ci s'est réunie le 20 mai dernier et a étudié les différents endroits dans le village susceptibles d'accueillir le futur plateau multi sport, en conséquence, il est proposé de le situer à côté du terrain du boulodrome.

Il convient de se positionner sur l'implantation du futur city stade.

Après en avoir délibéré, à la majorité et 3 contre, l'assemblée délibérante décide de l'implanter à côté du terrain du boulodrome.

Suite à cette décision, il convient d'autoriser le Maire à déposer deux demandes de subvention : l'une auprès de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (DRAJES) et l'autre auprès du Pays de Perche Sarthois dans le cadre des fonds européens Leader concernant la création d'un city stade à côté du terrain du boulodrome.

### **4<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE CONCERNANT ECOLE GUSTAVE BILLARD**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Mme Toreau directrice de l'école l'informant qu'il leur manque entre 250€ et 500€ pour boucler le budget de la coopérative scolaire dans le cadre des sorties scolaires de fin d'année, ne connaît pas le bénéficiaire de l'opération photos de classe et ne sait pas encore si l'école percevra une subvention du Crédit Agricole.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux conseillers de verser, à titre exceptionnel, une aide exceptionnelle de 250€ à la coopérative scolaire de l'école Gustave Billard.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide de verser, à titre exceptionnel, une aide exceptionnelle de 250€ à la coopérative scolaire de l'école Gustave Billard.

### **5<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

. Point commerce : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu, le 19 mai 2022 du Greffe du Tribunal de Commerce du Mans, l'ordonnance rendue le 16 mai 2022 par le juge-commissaire autorisant la vente du fonds de commerce à la commune de St-Michel-de-Chavaignes pour un montant de 30 000€. En parallèle, Mme Frantz de la Direction régionale des douanes des Pays de la Loire a été averti et celle-ci convoquera rapidement Mme Gaulupeau pour une prise de fonction en tant que débitante de tabac à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

. Tableau des permanences pour les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022 : (en cours de préparation)

. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : l'enquête publique se déroulera du 09 juin 2022 au 13 juillet 2022, la commission d'enquête publique se tiendra à la disposition des habitants pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'elle tiendra dans chaque mairie de la communauté de communes du Gesnois Bilurien, elle sera présente à la mairie de St-Michel-de-Chavaignes : **Mercredi 29 juin 2022 de 9h à 12h.**

. Lettre de remerciements de l'association des Bancs d'école pour le versement de la subvention de la municipalité

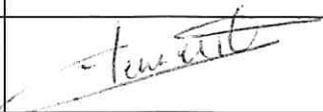
. Lettre de remerciements de l'association Vélo Sport Charles Christ pour le versement de la subvention de la municipalité

. Comité des fêtes : marche gourmande samedi 18 juin 2022 à partir de 18h30

. Feu d'artifice : samedi 9 juillet 2022 offert par la municipalité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	excusé
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	excusée pouvoir à Sonia CLÉMENT-GRINIER
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	
Karine RICHARD	excusée pouvoir à Emmanuel GUITTON	Sonia CLÉMENT-GRINIER <i>Secrétaire de séance</i>	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	excusée pouvoir à Michel Froger
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ		Céline LEPROUX	